

CHRONIQUE

de la Semaine

FAIT DIVERS

**UN VOLEUR
GLOUTON P.4**

Adoption du nouveau code des douanes

**Quel avantage tirer
de l'application de ce
document juridique ?**

P.5&7

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

L'opposition claque la porte au dialogue qu'elle avait réclamé à cor et à cri :

- **Les Togolais découvrent la mauvaise foi de l'opposition qui n'a fait aucune concession**
- **Mgr Barrigah Nicodème indique le chemin de l'Assemblée Nationale**



Mgr Nicodème Barrigah



George Aidam de UNIR



Kafui Adjamagbo de l'ARC-EN-CIEL



Patrick Lawson de l'ANC

Marchés Publics/ Coup de projecteur sur l'ARMP-Togo :

Quand le Togo suscite l'admiration

P.5



Théophile Kapou, DG ARMP-Togo

**Afin de permettre aux journalistes de
découvrir le projet "Blueline et Bluezone"**

Le groupe Bolloré organise une journée des médias

P.2

1er juin/ Journée nationale de l'arbre

Le gouvernement et la DOSI se mobilisent

P.4



Mme Ingrid Awade, directrice de DOSI

Afin de permettre aux journalistes de découvrir le projet "Blueline et Bluezone"

Le groupe Bolloré organise une journée des médias

Après le lancement le 26 avril 2014 de son projet dénommé *Blueline et Bluezone* en présence de son Président directeur général, Vincent Bolloré, le Groupe Bolloré a initié une rencontre avec les médias le lundi 2 juin 2014 sur les sites des deux réalisations (*Blueline* à la Gare centrale et *Bluezone* à Cacaveli) à Lomé.



Il s'agit de faire comprendre aux journalistes, pour la plupart patrons de presse, l'esprit dans lequel le projet a été réalisé.

Selon le Groupe, ce projet est porté par les autorités togolaises qui ont sollicité l'expertise du groupe Bolloré pour sa réalisation avec des innovations. La *Blueline*, ont-ils souligné, est réalisée dans le cadre du projet global de la CEDEAO (ligne ferroviaire régionale).

Les journalistes ont pu découvrir la nouvelle gare rénovée par le groupe Bolloré et monté à bord des wagons voyageurs pour y découvrir le confort et parcourir à bord du train une certaine distance. La *Blueline* marque la renaissance du train au Togo.

La *BlueZone* installée à Cacaveli, la première à être expérimentée par le Groupe, est une centrale de stockage de l'énergie

solaire. Grâce aux panneaux solaires photovoltaïques installés sur le site, l'énergie solaire est captée et stockée dans un dispositif (blue storage) qui permet d'avoir de l'électricité gratuite. Cette électricité est utilisée pour traiter de l'eau afin de la rendre potable et consommable et également pour charger les appareils.

C'est la même énergie qui est utilisée pour faire marcher la blue plateforme multifonctionnelle mise en place pour la formation et pour alimenter la blue espace jeunes et la salle informatique destinée à offrir l'internet gratuit à la popula-

tion. Grâce à cette zone, certains auront la possibilité de suivre la coupe du monde ou d'organiser des formations ou ateliers sur place.

Il est envisagé la construction, sur le site, d'une bibliothèque et des espaces de loisirs pour adultes et jeunes ainsi que la réalisation d'une *Bluezone* à Tstévié.

La *Blueline* est un concept développé autour de la batterie LMP (Lithium-Métal Polymère) dont l'application la plus connue est *Autolib*. Cette batterie est adaptée aux conditions africaines pour la création des zones entièrement indépendantes en énergie, eau et Internet. Les batteries LMP sont de conception entièrement solide, ce qui représente une innovation majeure dans l'industrie de la batterie. Elles se distinguent par leur puissance, leur forte densité énergétique et leur sécurité d'utili-

sation.

" Nous allons accompagner la CFT, la compagnie ferroviaire locale, à relancer son exploitation pour s'inscrire dans le projet de boucle ferroviaire ", avait assuré Vincent Bolloré.

Créé depuis 1822, le groupe Bolloré est présent dans 55 pays dont 46 sur le continent africain.

Membre du Global Compact des Nations Unies, Bolloré Africa Logistic a mis en place une véritable politique de développement durable, au cœur de sa stratégie. L'innovation est l'un des ses engagements. Grâce aux nombreuses solutions qu'il a développées autour de la batterie, le groupe Bolloré déploie des solutions électriques intégrées à travers des blue zone, blue line mais aussi des bus électriques.

Pierre Agbanda

Passation des Marchés Publics

Le ministère des TP assure une formation modulaire à ses agents

Une cinquantaine d'agents du ministère des Travaux Publics et des Transports sont en atelier de formation modulaire en passation des marchés publics depuis le 26 mai dernier à Lomé. Cette formation prévue pour prendre fin le 13 juin prochain, est assurée par le cabinet SOFRECO.



" Nous sommes ensemble pour partager un savoir-faire dans le domaine des marchés publics. Car la formation s'entend bien comme un partage de savoir-faire et de savoir-être", a indiqué M. DEHEM Gérard, coordonnateur régional de SOFRECO (Société Française de Réalisation, d'Etudes et de Conseil).

Selon lui, la formation en passation des marchés qui va être dispensée, doit répondre aux préoccupations suivantes :

-initier et familiariser le personnel du ministère des Travaux Publics et des Transports dans le domaine de la passation des marchés ;

-renforcer les capacités des cadres du ministère des Travaux Publics et des Transports en matière de passation des Marchés afin de leur permettre d'intervenir de

façon efficace dans la réalisation des projets liés aux routes et aux transports;

- permettre à ces cadres de mettre en place une bonne culture de passation des marchés ;

- l'amélioration de l'efficacité interne du secteur des transports et des infrastructures de transport routier à travers la réalisation du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du gouvernement togolais dans le domaine des infrastructures routières ;

- le soutien du ministère des Travaux Publics et des Transports dans la mise en œuvre des programmes d'investissements prioritaires dans le secteur des infrastructures routières et du transport

- l'accompagnement du Ministère des Travaux Publics (MTP) dans la phase de développement institutionnel et dans un contexte de renforcement de la complémentarité de l'efficacité de l'aide.

" La passation des marchés ne doit en aucun cas être vue comme étant un carcan contraignant, étouffant et tyrannique mais bien comme une chance pour la pérennité du capital route et transport dans lequel le gouvernement togolais, seul ou avec la participation de bailleurs de fonds internationaux, s'engage considérablement ", a souligné M. DEHEM Gérard. Pour lui, avec des outils, des méthodes et la bonne volonté des différents acteurs, la passation des marchés peut être parfaitement dynamique.

" Pour soutenir et rentabiliser davantage les investissements énormes que l'Etat est en train de

consentir dans les programmes prioritaires du secteur des transports, il y a lieu de relever entre autres, la qualité, la compétence, le niveau et la capacité des hommes et des femmes chargés de la passation des marchés publics ", a indiqué de son côté le directeur de cabinet du ministère des Travaux Publics et des Transports, M. Marc Sondou.

Il a expliqué que cette formation en cours qui s'inscrit dans le cadre du programme d'assistance technique ciblée multisectorielle et de renforcement des capacités institutionnelle de la Banque africaine de développement (BAD) en faveur du Togo, fait partie d'une longue série de formations dont les agents de son département ont bénéficié de la part de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en matière de passation de la commande publique.

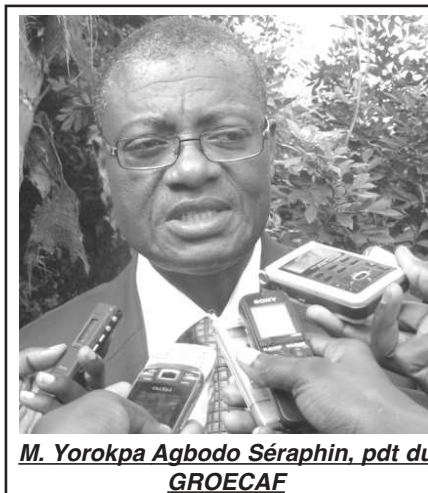
Rappelons que cette formation est assurée grâce au soutien financier de la BAD.

Pierre

5e édition de la Journée africaine de l'écologie

Le GROECAF inaugurerà son siège à Lomé

Pour la bonne organisation de la 5ème édition de la journée africaine de l'Ecologie au Togo couplée avec l'inauguration du siège du Groupe de Réflexion des Organisations Ecologiques des Caraïbes et d'Afrique Francophone (GROECAF), M. Yorokpa Agbodo Séraphin, président du Réseau, était en visite à Lomé la semaine du 26 mai, pour échanger avec les autorités togolaises. Un point de presse a été organisé à ce sujet le 28 mai à Lomé.



M. Yorokpa Agbodo Séraphin, pdt du GROECAF

Au cours de cette rencontre, M. Yorokpa a dévoilé le programme des manifestations qui marqueront la célébration de cette journée à Lomé du 20 au 22 juillet 2014 sous le thème " Agir pour l'environnement, c'est œuvrer pour la sécurité des populations ".

Selon les responsables du GROECAF, la journée de l'Ecologie est devenue de nos jours continentale et a mis en

exergue les problèmes écologiques auxquels font face le continent africain et les îles Caraïbes.

Pour le président du GROECAF, c'est l'affaire de tous. C'est pourquoi cet événement va rassembler les responsables des partis politiques, les délégués des ministères, les députés à l'Assemblée Nationale, des orga-

nisations de la société civile africaine et des Caraïbes ainsi que les représentants de différentes confessions religieuses et des chefferies traditionnelles. C'est une occasion pour les écologistes du Bénin, du Burkina-Faso, du Gabon, d'Haïti et d'autres pays du monde de discuter, réfléchir et trouver des approches de solutions à ces problèmes écologiques.

L'édition de 2014 sera consacrée à une conférence d'informations et de formation sur les questions liées à la sécurité environnementale par rapport à la sécurité des populations. " La bonne santé d'une population dépend d'un environnement sain ; et qui respecte l'environnement, respecte la population ", a dit le président du réseau, avant de demander à la jeunesse d'approcher la population pour lui parler de l'interaction entre elle et l'environnement.

L'érosion des côtes, l'avancée de la mer ainsi que la désertification auxquelles font face de nombreux pays africains sont autant de sujets qui seront abordés au cours de cette rencontre.

Au terme de cette visite, M. Yorokpa Agbodo Séraphin a rencontré certaines autorités togolaises notamment le président de l'Assemblée Nationale, Dama Dramani, et le ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, André Johnson. Ces derniers l'ont rassuré de leur soutien et de leur implication dans la cause écologique. Le président du GROECAF a également été reçu par les responsables du HCR (Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés) au Togo.

Rappelons que la Journée Africaine de l'Ecologie est une initiative togolaise lancée depuis 2010.

Carole AGHEY

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication
ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre
Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.

Imprimerie St Louis
Tirage : 2000 ex.

L'opposition claque la porte au dialogue qu'elle avait réclamé à cor et à cri :

- Les Togolais découvrent la mauvaise foi de l'opposition qui n'a fait aucune concession

- Mgr Barrigah Nicodème indique le chemin de l'Assemblée Nationale

Le dialogue tant voulu par l'opposition vient de connaître un échec. Le président du CAR, Me Apévon Dodji, l'a déclaré le mardi dernier au sortir de la salle des discussions au siège de Togo Télécom. L'ANC, l'ADDI et l'Arc-en-ciel ont claqué la porte alors que l'UNIR et l'UFC étaient encore dans la salle avec le médiateur, Mgr Nicodème Barrigah, pour signer le rapport d'étape des travaux qui prend en compte les points d'accord et de désaccord.



Mgr Nicodème Barrigah

" On peut considérer aujourd'hui que le dialogue a échoué. C'est tout, puisqu'on n'a eu aucun accord sur les sujets inscrits au chronogramme. Il y a quelques brouilles mais, sur l'essentiel, on a rien obtenu. Tout à l'heure, ils adopteront un rapport général auquel nous n'avons pas envie de nous associer parce que l'objectif d'un dialogue, ce n'est

pas de cataloguer des points de désaccord et signer un rapport ", a laissé entendre le président du CAR, Me Dodji Apévon.

Lorsqu'on parcourt les deux déclarations, l'on ne voit nulle part où l'opposition mentionne les concessions qu'elle a faites au cours de ce dialogue. Et pourtant, lorsqu'on va à un dialogue, on doit être disposé à donner et à recevoir. Mais dans le cas de ce dialogue, qu'a donné l'opposition pour attendre de recevoir quelque chose de la part du pouvoir ?

Apparemment rien. L'opposition avait clairement exprimé ses revendications principales qui portent sur la limitation du mandat présidentielle avec effet immédiat et le mode du scrutin à deux tours. Sur les deux points, quelles sont les concessions faites par elle pour permettre d'évoluer ? Aucune concession.

En clair, l'opposition voulait ce dialogue non pas pour discuter et aboutir à un compromis, mais plutôt pour imposer sa volonté au parti au pouvoir. Dans ces conditions, les discussions pouvaient-elles aboutir ? Le comble, c'est que l'opposition voulait que ce dialogue aboutisse à l'exclusion de Faure Gnassingbé du prochain scrutin présidentiel prévu en 2015. Quel scandale !

L'opposition a-t-elle peur de la candidature du président actuel au point de vouloir instaurer une loi personnelle pour l'exclure ? ", s'indigne un diplomate au Togo. Il va sans dire que la stratégie de l'opposition en réclamant à cor et à cri ce dialogue était sans nul doute d'empêcher le président Faure Gnassingbé de briguer un autre mandat. Si tel est le cas, pourquoi chercher à passer par un dialogue pour avoir gain de cause puisque le chef de file de l'opposition, Jean-Pierre Fabre, avait eu l'opportunité de rencontrer le Président Faure Gnassingbé

suite à sa demande. Il aurait pu signifier à celui-ci ses intentions qui consistent à le mettre hors course en 2015 au lieu de passer deux semaines pour des discussions inutiles.

Il apparaît clairement que l'opposition allait à ce dialogue non pas pour mener des discussions franches et sincères mais pour imposer son diktat au parti au pouvoir.

Me Ajavon Zeus et ses affidés : les fossoyeurs du dialogue

Depuis le démarrage des travaux du dialogue le 19 mai, le Collectif Sauvons le Togo (CST) a montré à l'opinion toutes ses couleurs à travers son coordonnateur Me Ajavon Zeus. Après la consultation du Premier ministre, Arthème Awoomey-Zunu, avec les partis parlementaires, une synthèse a été faite. Le gouvernement se basant sur cette synthèse a proposé aux partis consultés la tenue du dialogue au siège de Togo Télécom sous la direction d'un bureau élu pour conduire les travaux.

Au début des travaux, un bureau a été élu avec à sa tête le président d'honneur du parti ADDI, Kampatibe, un allié de l'ANC.

Au sortir de la mise sur pied de ce bureau, la délégation de l'ANC exige la désignation d'un médiateur pour conduire les travaux. Cette revendication a fait l'objet de débats houleux qui ont duré deux jours avant qu'un consensus ne soit trouvé autour de la personne de Mgr Nicodème Barrigah, proposé par l'ANC.

A peine les débats ont commencé que Me Ajavon Zeus, coordonnateur du CST, et le professeur Wolou débarquent pour perturber les travaux alors que le CST n'était même pas invité au dialogue. Cette intrusion a perturbé la sérénité des travaux pendant des heures avant que les deux intrus ne décident finalement de vider les lieux.

L'on pensait que cet acte était le dernier et que le coordonnateur du CST allait laisser les acteurs au dialogue travailler dans la sérénité. Mais c'était mal connaître l'ancien professeur de Droit qui organise une conférence de presse pour traiter la délégation du parti UNIR de jouer au sourd-muet.

Cette sortie de Me Ajavon



George Aidam de UNIR

Zeus a provoqué un tollé général obligeant le médiateur à rétablir la vérité en désavouant le coordonnateur du CST. Cette sortie de Me Ajavon Zeus était le signe annonciateur du départ programmé de ses amis de l'ANC et de l'ADDI.

Comme il fallait s'y attendre, les deux partis membres du CST et leur associé d'infortune, l'Arc-en-ciel, quittent la table des discussions et refusent de signer le rapport d'étape. Après la désertion de la table des discussions, et comme ils savent si bien le faire, ils sautent sur les médias pour dénoncer ce qu'ils appellent le refus du parti au pouvoir d'aboutir à un compromis. Mais ils ont oublié de dire à la population quelle concession ils ont faite sur leurs deux revendications clés que sont le mode du scrutin à deux tours et la limitation du mandat présidentiel avec effet immédiat. L'opposition n'a rien concédé sur ces deux points qui restent le nœud du dialogue.

En clair, l'honnêteté voudrait que les responsables de l'ANC, d'ADDI et d'Arc-en-ciel disent à la population la vérité sur leur intransigeance. Mais malheureusement, dans leur intervention sur les médias, ils font plutôt croire que c'est le parti au pouvoir qui refuse le dialogue en campant sur sa position ; ce qui n'est pas vrai.

Cette situation a amené le médiateur à faire cette déclaration : " Je fais souvent la différence entre un débat et un dialogue. Quand on va à un débat, on veut convaincre celui qui est là comme facilitateur. Mais, quand on va à un dialogue, ce n'est pas tant au facilitateur qu'on parle. Ce sont ceux qui sont concernés qui doivent se parler. J'ai parfois l'impression que nous menons les dialogues comme s'il s'a-

gissait d'un débat, comme si on était à la recherche d'une tribune pour exposer le bien-fondé de ses points de vue. Au Togo, c'est la caractéristique habituelle des dialogues. Je profite encore pour dire que si on va à un dialogue politique, c'est qu'on doit s'attendre à un cheminement d'ensemble pour trouver un terrain d'entente ". Le prélat accuse non pas le parti au pouvoir de bloquer le dialogue mais toutes les parties prenantes aux discussions, y compris donc ceux qui ont déserté la table des discussions.

Face au départ de l'opposition, que reste-il à faire ? Telle est la question que se posent bon nombre de Togolais. Le médiateur, Mgr Barrigah Nicodème, indique le chemin de l'Assemblée Nationale. Dans un entretien accordé à nos confrères de Savoirnews sur la suite du dialogue, le prélat répond : " Au fond, je crois que cela a été déjà précisé dès



Kafui Adjamagbo de l'ARC-CIEL

le départ que le dialogue que nous avons mené n'avait pas pour vocation de se substituer à toutes les institutions. Il était convenu que nous devions, au sortir de ce dialogue, faire le point sur la situation au gouvernement et indiquer là où convergent les opinions des uns et des autres. C'est au gouvernement d'apprécier, à l'Assemblée nationale de prendre les décisions les plus opportunes ".

En tout cas, le médiateur a remis hier au Premier ministre le rapport d'étape malgré le refus de l'opposition de le signer. Ce refus de l'opposition de signer ce rapport présenté par le médiateur met à nu la volonté manifeste des responsables des trois partis parlementaires de l'opposition de saboter ce énième dialogue



Patrick Lawson de l'ANC

pas de cataloguer des points de désaccord et signer un rapport ", a laissé entendre le président du CAR, Me Dodji Apévon.

Pour ce qui concerne l'ANC, c'est son premier vice-président qui a signé un communiqué le mardi indiquant que : " malgré les efforts soutenus déployés jusqu'au dernier jour par le facilitateur, le pouvoir en place est demeuré inflexible sur les points essentiels, notamment ceux qui ont fait l'objet de recommandations par la CVJR (Commission Vérité, Justice et Réconciliation). Ainsi, sur les points relatifs à la limitation du mandat présidentiel et au mode de scrutin à deux tours, le pouvoir s'est obstiné à s'en tenir au statu quo, qui constitue le fondement de la crise poli-

1er juin/Journée nationale de l'arbre

Le gouvernement et la DOSI se mobilisent

Comme de coutume chaque 1er juin, les Togolais ont encore planté cette année des arbres pour sauvegarder leur cadre de vie. Placée sous le thème " Jeunesse et environnement : la forêt joue son rôle, jouons le nôtre", cette 37e édition a permis au gouvernement et à l'Assemblée nationale de reboiser la plage, derrière Marox, à Lomé.



PM Arthème Ahoomey-Zunu met en terre un plant



Mme Ingrid Awadé, directrice de DOSI met en terre un plant

Le Premier ministre, Arthème Séléagodji Ahoomey-Zunu, le président de l'Assemblée Nationale, M. Dama Dramani, les membres du gouvernement et les députés y ont en effet planté environ 200 plants de cocotiers pour lutter contre l'érosion côtière.

Dans le même cadre, les ministères du Commerce et de la Promotion du secteur privé, de l'Environnement et des res-

sources forestières ainsi que de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche avaient mené une semaine plus tôt, en collaboration avec la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) de Mme Ingrid Awadé, une action citoyenne de sensibilisation des femmes commerçantes des quartiers environnants et des conducteurs de taxi-motos, vecteurs des informations dans la préservation de notre environne-

ment et la gestion des sachets plastiques.

Au total, 5000 plants composés de *Khaya senegalensis* (Maogen) et de *Senna Siamea* (Zanguerati), tous deux des plantes d'ombre ont été mis en terre à cette occasion.

Les sites ayant bénéficié de cette opération sont entre autres le tronçon du boulevard menant de la direction générale de Togotelecom au CHR-Lomé Commune, les parages des

feux tricolores de la Résidence du Bénin sur la rue Akéi, et plusieurs quartiers de la capitale.

Des scouts ont appuyé l'opération en ramassant les sachets plastiques sur les sites concernés.

L'objectif de la DOSI cette année est de rencontrer les acteurs du secteur informel et de reboiser les espaces vides.

Toutes ces initiatives dans le cadre de la journée de l'arbre sont louables, mais le problème

se situe au niveau de leur suivi. En effet, rien ne sert de gaspiller du temps, de l'énergie et de l'argent pour de telles initiatives si aucune disposition n'est prise pour un suivi leur permettant de porter des fruits. Il importe d'y veiller davantage afin de permettre à notre pays d'atteindre les objectifs de la journée de l'arbre instituée depuis 1977 par feu président Eyadema.

Carole AGHEY

Lumière

Vous péchez contre Christ, mais nous péchons contre Moïse

Vous avez péché contre Christ en négligeant son sang, comme les Juifs avaient renié Jésus et ont demandé la libération de Barrabas. C'est le même esprit qui habite en vous et vous refusez la grâce et vous demandez la loi et ses œuvres. C'est pourquoi la colère de Dieu vient bientôt sur vous. Vous tous qui vous mettez à genoux pour confesser vos péchés, vous crucifiez Christ à nouveau et comme votre père Moïse contre qui Dieu s'est fâché parce qu'il avait tapé le rocher deux fois au lieu d'une seule fois. Ce rocher était Christ. Taper deux fois le rocher c'est montrer que Christ doit souffrir et mourir deux fois. C'est pourquoi Dieu est fâché contre votre père.

De même Paul dit dans Galates 2 : 16 - 17 : "Si nous étions aussi nous - mêmes trouvés pécheurs, Christ serait-il un ministre du péché ?" Loin de là ! Vous voyez, vous les faux frères, faux prophètes, vous n'avez ni respect du sang de Jésus Christ ni pour sa mort, ni pour son ensevelissement ni pour sa résurrection. C'est pourquoi, vous, vos femmes et vos enfants, vous serez égorgés. Avez - vous vu dans l'Ancien Testament que Dieu a fait descendre KORE, avec DATHAN et ABIRAM et leurs enfants, leurs femmes et tout ce qui leur appartient vivants dans le séjour des morts ? Ce qui leur appartient, y compris les frères qui avaient dénigré Paul, refusé la grâce qu'il prêchait. Paul a dit dans 2 Timothée 2 : 17 - 18 qu'ils se sont détournés de la vérité, or vous le savez, la vérité c'est Jésus Christ, la grâce.

Lisons 2 Pierre 2 : 20 : "En effet, si après s'être retirés des souillures du monde, par la connaissance du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, ils s'y engagent de nouveau et sont vaincus, leur dernière condition est pire que la première. Car mieux valait pour eux n'avoir pas connu la voie de la justice, que de se détourner, après l'avoir connue, du Saint commandement qui leur avait été donné. Il leur est arrivé ce que dit un proverbe vrai : Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et la truie lavée s'est vautrée dans le borbier" L'Apôtre Pierre parle de quoi ? Le salut par la grâce. Pensez-vous qu'être retirés des souillures du monde, c'est le respect de la loi ou la foi au sacrifice de Christ sur la croix ? C'est-à-dire avant tu étais voleur et maintenant tu ne voles plus ? Ou tu commettais l'adultère et maintenant tu ne commets plus ? Ou tu mentais et maintenant tu ne mens plus ? Tu faisais les fausses factures pour la douane et les impôts ? Et maintenant tu ne les fais plus ? Tu escroquais les gens et maintenant tu ne le fais plus ? Tu critiquais les gens et maintenant tu ne critiques plus ? Non c'est à vous les faux frères qu'il parle. Vous avez fait semblant de croire au Seigneur Jésus-Christ et nous vous avons baptisé au nom de Jésus christ, mais comme vous êtes nés pour être détruits, vous retournez là où vous avez quitté : la loi et les œuvres. Sinon comment pouvez-vous croire que si quelqu'un commet l'adultère, il ira en enfer ? L'adultère souille - t'il le corps ou l'âme ?

Le corps selon 1 corinthien 6 - 18. Paul dit que celui qui commet l'adultère, pêche contre son propre corps. Mais vous les faux frères, faux prophètes, faux docteurs, vous pensez que l'adultère souille l'Âme. C'est l'enfer qui vous attend. Pourquoi j'ai choisi l'adultère ou l'impudicité ? Parce que pour vous les faux frères et faux docteurs, ce sont les deux péchés capitaux. Et cela est normal, vous avez le même esprit que vos frères pharisiens qui avaient conduit la femme adultère vers Jésus pour la juger et la condamner à mort. Or ils ont laissé les collecteurs d'impôt comme Zachée, Mathieu qui travaillait au péage. Luc qui regarde les femmes nues chaque jour, etc. Pour vous et eux, ce n'est pas un péché, mais c'est seulement l'adultère et l'impudicité qui le sont. Vous avez vu que la loi a condamné la femme à mort. Mais la grâce l'a rendue libre. C'est pour cela que Paul nous dit dans Galates 5 : 1 ; que c'est pour la liberté que Christ nous a affranchis et que nous les saints, nous disons demeurer fermes et nous ne devons pas nous mettre sous la loi et ses œuvres. Le même esprit qui était sur KORE DATHAN et ABIRAN pour s'élever contre Moïse et le dénigrer, nous l'avons vu dans le Nouveau Testament avec les Corinthiens qui s'élevaient contre Paul, le critiquaient et le dénigraient et même jusqu'à renier son apostolat et son salut.

Selon 1 Corinthiens 9 : 1 - 3 ; 2 Corinthiens 10 : 1 - 18 et 2 Corinthiens 11 : 1 - 33 : Retournons dans 2 Pierre 2 : 20, pour vous expliquer quelques mots comme vaincus : Nous les saints nous sommes vainqueurs parce que nous demeurons dans la grâce, et vous les faux frères, faux prophètes, faux docteurs, vous êtes vaincus parce que vous êtes retournés dans la loi. Vous avez l'esprit de l'enfer.

Ecoutez cette bonne parole chaque vendredi de 10heures à 11heures sur radio Carré Jeune (RCJ 103.1 FM) / Frère Koffi : 90213158 / Visitez le site www.retour-doctrine-apotres.fr

Fait divers

UN VOLEUR GLOUTON

Il y a trois mois seulement que le nommé Loriè est arrivé à Haloukpabindou, localité cachée dans la périphérie nord de la ville de Sotouboua, mais déjà, les populations de ce petit et riche village ont marre de lui. Loriè ne serait âgé que de 36 ans mais il est un voleur chevronné des biens d'autrui.

Si aux premiers jours de son arrivée, son comportement suscitait des soupçons, la vérité n'a pas tardé à éclater au grand jour, mettant à nu l'homme dans toutes ses dimensions. En tout cas, depuis le 21 mai dernier, il n'est de secret pour personne que Loriè vole.

Ce jour là, une grosse pluie s'est abattue sur le village, bloquant toutes les activités champêtres. Comme Watou, son oncle qui l'a accueilli, la plupart des habitants s'étaient terrés chez eux. Mais, Loriè, lui, s'était absenté de la maison. Son oncle qui le croyait réfugié chez Abra, la fille du riche paysan Abalo avec qui il sort de temps à autre, a été tout simplement surpris de l'accueillir en même temps qu'une horde d'individus en colère.

Ces personnes accusaient son neveu de vol de mouton dont il portait le cadavre sur la tête. Bien qu'il tentât de nier les faits en arguant qu'il avait trouvé le cadavre de l'animal au carrefour de deux rues, ses propos étaient loin de convaincre les plaignants qui ont exigé à perquisitionner le domicile du sieur Watou. La mort dans l'âme, l'oncle n'a pas cherché à opposer une fin de non recevoir à cette requête. Aussi leur a-t-il autorisé la fouille de toute la maison et en particulier de la chambre dans laquelle dort son "farfalu" neveu.

A la surprise générale, c'est beaucoup de choses qui y sont cachées, notamment des slips de femmes, des téléphones portables, des pagnes, des foulards, des postes de radios et de télévisions mais surtout un lot très important de brochettes soigneusement conservées pour sa dulcinée. Sans attendre une démarche juridique, les propriétaires se sont aussitôt jetés sur leurs biens pour les récupérer. Tout a été tenté pour apaiser les esprits surchauffés, mais rien n'y fit. In fine, tout a été enlevé, à l'exception du cadavre du mouton. En outre, en représailles à son acte, la population a décidé non seulement de raser sa tête en "sillons" mais aussi de lui faire porter son butin pour faire le tour du village en passant bien entendu par le domicile de sa fleur de beauté, c'est-à-dire sa bien aimée.

Comme la nuit approchait à grand pas, la population a demandé au chef de garder le voleur à son domicile sous une bonne escorte. Le voleur glouton et sa dulcinée ont entamé la journée suivante par le fameux tour du village sous les huées des habitants. Après cette humiliation, le chef a pris sur lui de convaincre les propriétaires légitimes de l'animal volé de suspendre leur plainte. En revanche, il a ordonné l'expulsion pure et simple du délinquant du périmètre de Haloukpabindou. Le voleur a été aussi sommé de ne plus jamais y remettre les pieds. Quant au cadavre du mouton, il a fini sa course dans la casserole de l'épouse du chef.

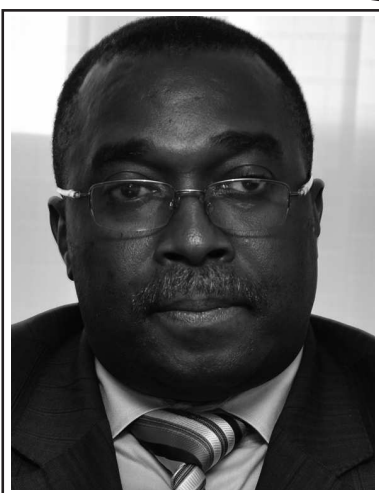
Prions que Loriè et ses semblables tirent une bonne leçon de la sagesse du chef, sinon ils l'apprendront à coup sûr à leurs dépens. A bon entendeur, salut !

B.TALOM

Marchés Publics/ Coup de projecteur sur l'ARMP-Togo :

Quand le Togo suscite l'admiration

Dans un entretien accordé au confrère LE MEDIUM, le directeur général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) du Togo, Théophile Kossi René KAPOU, fait le point du fonctionnement de la structure dont il a la charge. Votre journal, Chronique de la Semaine, vous propose un gros plan sur les activités, le fonctionnement, ... bref une autre lecture de cette structure qui a eu le mérite de remettre de l'ordre dans un domaine où régnait la loi de la jungle.



Théophile Kapou, DG ARMP-Togo

Mieux connaître l'ARMP-Togo

L'ARMP-Togo est une Autorité administrative indépendante, créée par la loi n° 2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public. Elle jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière et a pour mission d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics et des conventions de délégation de service public. L'ARMP émet, pour ce faire, des avis, propositions ou recommandations, dans le cadre de la définition des politiques et de l'assistance à l'élaboration de la réglementation en matière de marchés publics et de délégations de service public. Elle assure également, en collaboration avec la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics, l'information, la formation de l'ensemble des acteurs de la commande publique, le développement du cadre professionnel et l'évaluation des performances des acteurs du système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et délégations de service public.

D'autre part, l'ARMP exécute les enquêtes, met en œuvre des procédures d'audits techniques et/ou financiers indépendants, sanctionne les irrégularités constatées et procède au règlement non juridictionnel des litiges survenus à l'occasion de la passation des marchés et délégations de service public.

Rôle et obligation de l'ARMP

Investie d'une mission régaliennne, l'ARMP est une structure capitale, voire indispensable pour la réussite de la réforme du sous-secteur des marchés publics, dans la mesure où il lui revient, en sa qualité d'institution de régulation, de contribuer à la bonne mise en œuvre des projets de développement. En effet, le but de la réforme des marchés publics est d'assurer une bonne gestion des deniers publics et, à travers le principe d'équité qui caractérise les marchés publics, favoriser une redistribution équitable des ressources mobilisées.

Ce rôle de contrôle de l'action publique incombe aussi à toute la population, et consiste à contrôler tous les projets que l'Etat

réalise en leur faveur. Cette démarche consiste en la dénonciation de tout cas de mauvaise pratique sur un projet, via un numéro vert (80 00 88 88), mis en place à l'ARMP. Cette action est dévolue à la société civile dont les membres sont régulièrement formés, afin de pouvoir bien accomplir cette mission de veille et de contrôle citoyen, au nom des populations.

Quelques failles et insuffisances ...

Bien que l'ARMP soit devenue une institution courante dans la sous-région, les populations peinent à bien l'appréhender au point parfois de la minimiser. Mais les choses s'améliorent progressivement grâce à l'intensification de la formation des acteurs mais aussi à l'information et à la sensibilisation des populations.

Au rang des insuffisances, il faut noter que beaucoup reste à faire en matière de réduction des délais de passation des marchés. A cela s'ajoute l'épineux problème d'amélioration de la capacité d'absorption des crédits d'investissement par les autorités contractantes.

Malgré ces insuffisances, l'élaboration systématique des Plans de Passation des Marchés (PPM) au début de chaque année par l'ensemble des autorités contractantes et l'adoption de différents textes, notamment les dossiers-types, l'arrêté fixant les indemnités des membres des commissions de passation, de contrôle et des Personnes responsables des marchés publics et bien d'autres encore, constituent des motifs de satisfaction.

Il faut noter qu'au sein de

l'ARMP, les recours sont traités par un organe : le Comité de Règlement des Différends (CRD). Il a eu, au cours de l'année 2013, à connaître de 59 recours, dont 27 ont été déclarés non fondés.

Mais une chose est certaine, plus de 90% des recours enregistrés portent sur la contestation des résultats provisoires d'évaluation des offres ; ce qui suppose que les soumissionnaires ignorent qu'ils peuvent aussi contester la régularité des dossiers d'appel d'offres, même en phase de procédure. A cela, il faut ajouter la mauvaise formulation des requêtes, la tendance aux recours abusifs, et enfin la production de dossiers de requête généralement incomplets (le plus souvent, il manque les pièces à conviction).

Togo a réalisé des progrès énormes comme en témoigne son rapport d'audit du premier exercice (2011). Ces progrès ont eu des échos au plan sous-régional, au point où certains pays viennent à l'information au Togo.

C'est le cas du Tchad qui a envoyé des émissaires auprès de l'ARMP-Togo, afin de s'inspirer de l'expérience togolaise en matière de réforme du sous-secteur des marchés publics. Composée de deux personnes, la délégation tchadienne a séjourné à Lomé du 25 au 29 mai dernier. Elle a eu des séances de travail avec l'ARMP et la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP). Elle a également pris part aux activités du Comité de Règlement des Différends (CRD) avant de rencontrer le Conseil de



L'ARMP-Togo au complet

Une formation est en préparation pour amener les opérateurs économiques à mieux comprendre les règles qui régissent le contentieux des marchés publics, ont indiqué les responsables de la direction générale de l'ARMP.

Quand l'ARMP-Togo suscite admiration

En si peu de temps, l'ARMP-

Régulation de l'ARMP au grand complet.

Notons que le Tchad ne dispose pas à ce jour d'une institution de régulation ; c'est un Organe Chargé des Marchés Publics (OCMP) qui gère ce sous-secteur mais ne garantit malheureusement aucun droit de recours en cas de besoin.

JPB

Adoption du nouveau code des douanes

Quel avantage tirer de l'application de ce document juridique ?

Les douanes togolaises disposent désormais d'un code régissant leur secteur. Ce nouveau code adopté il ya peu est motivé par plusieurs raisons.

Selon les responsables de ce service, " le nouveau Code des Douanes répond surtout à un impératif d'adaptation de la législation douanière togolaise au nouvel environnement économique national et international marqué par un accroissement des échanges commerciaux et une nécessité de facilitation et de simplification des opérations douanières ".

Pour eux, ce nouveau code a pour particularité de prendre en compte :

- l'automatisation de la procédure de dédouanement;
- la possibilité de procéder au dédouanement des marchandises avant leur arrivée sur le territoire douanier ;
- l'élévation des infractions liées à la contrefaçon et au piratage au rang de délits douaniers;

- les voies de recours des opérateurs économiques en cas de litige avec la douane ;

- les infractions à la législation des changes.

Le nouveau code des douanes s'adapte parfaitement au nouvel Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges et ouvre la voie à l'adhésion de notre pays à la Convention de Kyoto Révisée (CKR) portant sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers.

Ce document comporte 371 articles divisés en 14 titres traitant entre autres :

- des pouvoirs généraux du gouvernement;
- de l'organisation et du fonctionnement de l'Administration des Douanes;
- des formalités à accomplir lors de l'importation, de l'exportation ainsi que des magasins et aires de dédouanement, des magasins et aires d'exportations et des terminaux à conteneurs ;



Kodzo Adédzé, DG de la Douane

- des opérations de dédouanement proprement dites ;
- des régimes économiques douaniers ;
- des opérations privilégiées telles que les franchises douanières, l'avitaillement des navires et aéronefs ;
- du contentieux douanier : constatation des infractions, les poursuites, les procédures devant les tribunaux ;
- des organes de conciliation

et d'expertise douanière.

Il remplace celui de 1966 dont certaines dispositions étaient devenues inapplicables car inadaptées à l'évolution du commerce et permettra de réorganiser le fonctionnement de

ce secteur important de l'économie de notre pays.

Les responsables rassurent que ce nouvel outil juridique fera l'objet de textes d'application (décrets, arrêtés, décisions, ...) afin qu'il soit effectivement utilisable lors de la réalisation des missions douanières.

Il fera également l'objet d'appropriation par le personnel des douanes, de sensibilisation et de

large diffusion à l'endroit des partenaires économiques.

La simplification et l'harmonisation des procédures douanières sont d'une importance fondamentale pour le Togo, afin de booster les échanges et d'attirer les investissements internationaux.

Le premier pas vers cette simplification douanière a été l'entrée en vigueur de la Convention de Kyoto (convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers), le 25 septembre 1974.

Par ailleurs, la croissance enregistrée dans le domaine des transports internationaux, l'évolution considérable des technologies de l'information et un environnement commercial extrêmement concurrentiel, fondé sur des services de qualité et la satisfaction du client (des éléments ayant conduit à certaines contradictions avec les procédures et les régimes douaniers traditionnels) ont contraint l'Organisation Mondiale

Suite à la page 7

Examen de fin d'année/ Quand l'irresponsabilité des chefs d'établissement hypothèque l'avenir des élèves :

48 élèves du complexe privé "Futures Elites" forfaits pour non inscription au BEPC

48 élèves de la classe de 3ème du Complexe Privé Laïc "Futures Elites" à Attiégo à Lomé n'ont pas pu composer pour le compte de l'examen du BEPC session de juin 2014, faute d'avoir été inscrits par leur directeur, MAKEZE TEBIE. Mardi au démarrage des épreuves, les élèves concernés avaient encore espoir de pouvoir accéder à leur centre d'écrit, mais hélas. Le directeur de ladite école s'est volatilisé et n'a donc pu rien faire pour eux. Ils devront, si leur situation se régularise, composer à la session des malades, prévue pour août prochain.

L'image était digne d'un film Ibo. Une cinquantaine de candidats au BEPC, ne composent pas en ce moment, parce qu'ils n'ont pas retrouvé leurs noms sur la liste officielle de cet examen. Cela se passe au Complexe Privé Laïc "Futures Elites", à Attiégo à Lomé.

En effet, jusqu'à la veille de l'examen, l'inquiétude était grande chez les élèves de la classe de troisième de cet établissement. Quelques jours avant le démarrage de l'examen, ces élèves n'ont cessé de faire des va-et-vient dans leur centre d'écrit pour vérifier la liste officielle des candidats. Mais leurs noms ne figurent nulle part ; preuve qu'ils n'ont pas simplement été inscrits à cet examen.

Joint, le directeur de ladite école, MAKEZE TEBIE, confirme que les dossiers d'inscription de ses élèves n'ont pas été transmis à

temps à la direction des Examens et concours. Le motif avancé par le sieur MAKEZE TEBIE est sa volonté de " tout faire à la fois " personnellement. " Le temps de finir l'enregistrement des élèves de CM2 pour le CEPD et les va-et-vient pour corriger des erreurs dans certains dossiers des élèves, j'ai été surpris par le temps ", explique ce directeur indélicat. Et pourtant, il a pris soins de collecter 2.500 FCFA au lieu de 1.000 FCFA chez chaque élève, comme frais de dossier.

Selon certaines indiscretions, ce chef d'établissement aurait tout simplement utilisé de cet argent à d'autres fins puisque les enseignants eux-aussi se plaignent de cumuler plusieurs mois d'arriérés de salaires.

Que se passe-t-il vraiment?

Depuis la suppression par l'Etat des frais scolaires communément appelés "écolage", les chefs d'établissements scolaires ont vu leur business autour de cette manne, tomber à l'eau. Il se raconte tout bas que certains directeurs d'établissement faisaient main basse sur ces écolages au point même de ne pas présenter leurs élèves à des examens faute de les avoir inscrits de façon officielle.

Changement de musique et changement de danse. Puisqu'il n'y a plus d'écolage à payer, il y a tout un arsenal de stratégies qui est mis en jeu pour extorquer de l'argent aux parents d'élèves via des cotisations parallèles qui dépassent parfois l'écolage lui-même.

Contrairement aux écoles publiques, celles privées continuent de demander des sommes faramineuses (45 voire 75 000 fca pour chaque enfant) au titre de l'écolage. Et parfois, à l'approche des examens, des chefs d'établissements se volatilisent ou des enfants sont laissés sur le carreau, tout simplement parce que leur dossier d'inscription n'a jamais été transmis à la direction des Examens et concours.

Pour le cas présent, l'indélicat directeur n'aurait pas transmis dans les délais les dossiers de l'ensemble de ses élèves de troisième. Ou plutôt, il n'a pas trouvé à temps l'argent déjà collecté chez les apprenants et qu'il a utilisé à d'autres fins. Où est le sérieux ?

Comme issue de secours, les élèves devront s'armer de patience et de courage afin de composer à la session des malades prévue pour août prochain. Une sortie peu honorable pour le sieur MAKEZE TEBIE. Il incombe aux parents et aux inspecteurs de veiller à ce que de pareils drames ne se reproduisent plus jamais.

Cette attitude doit interpeller les autorités en charge de l'éducation afin qu'elles soient plus regardantes vis-à-vis de ce qui se fait dans le privé qui vient, soulignons le, à la rescousse du secteur public. De tels comportements des directeurs d'établissements doivent être sévèrement sanctionnés conformément aux dispositions en vigueur.

JPB

Enlèvement des lycéennes nigérianes par Boko Haram

Les Femmes Leaders du Togo demandent la libération sans condition des filles

Depuis l'enlèvement massif le 14 avril dernier de plus de 200 lycéennes à Chibok, dans le nord-est du Nigeria par la secte Boko Haram, des voix n'ont cessé de s'élever de par le monde entier pour dénoncer cet acte. Des manifestations sont organisées par les associations de défenses des droits des femmes dans ce sens pour exiger la libération de ces jeunes filles. Les femmes leaders du Togo ne sont pas en marge de ces manifestations.

souligne cette déclaration lue par Mme Abougnima Molgah-Kadjaka.

Pour les femmes leaders du Togo, cet enlèvement, loin d'être une apostasie contre l'éducation occidentale, constitue une véritable violation des droits fondamentaux de l'Homme, dont les conséquences affecteront à jamais la vie des lycéennes enlevées. Les femmes leaders sont contre cet enlèvement et expriment leur indignation face à cet acte vil et inhumain.

Elles encouragent et appuient

Réunies le 22 mai dernier à Lomé dans un hôtel de la place, elles ont condamné cet acte barbare avant d'exiger la libération sans condition de ces lycéennes enlevées.



À travers une déclaration lue au cours d'un point de presse, les femmes leaders ont fustigé l'enlèvement des jeunes lycéennes par cette secte islamique. Pour elles, la rétention des jeunes filles, loin de transmettre un quelconque message, constitue une bassesse, un acte abject.

" Nous fustigeons cet acte barbare qu'aucune religion ne peut admettre et demandons au groupe Boko Haram de libérer sans délai, ces jeunes filles ",

la mobilisation internationale autour de cet enlèvement et apporteront leurs contributions aux différentes initiatives visant à libérer les lycéennes dont le sort nous concerne tous et toutes.

Il faut rappeler que cette manifestation des femmes leaders du Togo fait suite à celles de Wildaf-Togo et de la Convention des Femmes pour Unir (CFU) qui avait demandé une messe à ce sujet.

P.A

Concours de dictée de la "2ème Semaine de la lecture "

Les lauréats ont reçu leurs prix

Dans le cadre de la 2ème Semaine de la lecture au Togo tenue du 20 au 27 mars 2014, l'association " Communication et Développement Intégral " (CDI) a organisé une cérémonie de remise de prix aux lauréats du concours de dictée, le samedi 24 mai 2014 au Centre social et culturel Ilérama à Lomé. Cette cérémonie a eu lieu en présence du représentant du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire, M. Abalo BAKOUN, de représentants de bibliothèques partenaires et de parents d'élèves.



teur du Centre Ilérama, M. Kodjo Ayetan, a rappelé que le concours de dictée a eu lieu le samedi 29 mars à Lomé et a été organisé à l'intention des élèves du primaire suivant deux catégories : cours élémentaire (CE) et cours moyens (CM).

" Après correction des copies des différents candidats à ce concours, dix lauréats sont retenus à raison des cinq premiers de chaque catégorie ", a-t-il souligné. Il a ensuite révélé le nom de la jeune lauréate du Prix du Meilleur Lecteur 2014 du Centre Ilérama, Mlle Dédé Tété Sossou.

Les onze prix sont essentiellement constitués d'ouvrages et de matériels didactiques offerts par la Librairie Bon Pasteur et la Direction des Bibliothèques et de la Promotion Littéraire.

La 2ème Semaine de la lecture a porté sur le thème " Comment aider les enfants à devenir lecteurs ? ". Une causerie-débat organisée sur ce thème le 22 mars, a permis de cerner quelque peu le défi que représente l'apprentissage de la lecture

dans les phases préscolaire et scolaire, ainsi que l'importance capitale de commencer cette éducation dès les premiers mois de l'enfant. En outre, deux lectures-spectacles ont été offertes dans les lycées de Tokoin I et d'Agoè-Nyivé centre, en collaboration avec " African Arts Arena " et les artistes Edem Modzro, Ornella Foli et Allassane Sidibé sur un extrait de la pièce de théâtre titrée " L'ombre d'une nuit ", une œuvre du Togolais Amoussa Koriko alias AK'Abrams.

L'administratrice du Centre Ilérama, Akofa Agbozouhoue, qui est en même temps la bibliothécaire dudit centre, a félicité les lauréats du concours et particulièrement la lauréate du Prix du Meilleur Lecteur 2014 pour son amour pour le livre et la lecture, ainsi que son assiduité à la bibliothèque.

L'événement a également consisté en l'organisation d'une série d'activités parmi lesquelles une opération dénommée " 20 Minutes de Lecture par Jour ", des journées portes ouvertes au Centre Ilérama et la journée des bibliothèques.

Créée en 2010, l'association CDI-Togo a pour but de mettre la communication et la culture au service du développement. A travers la Semaine de la lecture, l'association vise à " sensibiliser le public à l'importance de la lecture et inviter à un regain d'intérêt pour la lecture du livre et de tous autres supports écrits ".

P.A

La Cour d'assises de Lomé a entamé sa première session de l'année 2014

La première session de l'année 2014 de la Cour d'assises de Lomé s'est ouverte le lundi 2 juin 2014 au siège de la Cour d'Appel. Cette session qui va connaître des affaires de crimes, de trafics de drogue et autres affaires de mœurs, va durer quatre semaines.

Dans le but de permettre à tous les détenus de passer devant la Cour, les magistrats ont décidé d'étendre les audiences sur quatre semaines. Une décision qui vise à respecter l'esprit des textes en vigueur qui voudraient que les détenus soient jugés dans un délai raisonnable. " Une détention trop longue devient arbitraire ", a souligné le président de la Cour d'Appel, Olivier Yaovi Sronvie.

Pour cette première session, une quarantaine de dossiers seront examinés. A en croire le président de la Cour d'Appel de Lomé, les affaires de trafics de drogues ont diminué ; ce qui signifie que la lutte contre le trafic des stupéfiants porte ses fruits. De son côté, le procureur

général, Gnambi Garba, à l'ouverture de cette session, a invité le pouvoir public à réfléchir au problème de criminalité au Togo.

Selon le procureur général, les condamnations ne semblent pas porter leur fruit, il faut dissuader les éventuels candidats au crime. Gnambi Garba a, appelé à une réflexion sur les causes de ces actes, afin de trouver une solution plus efficace à la criminalité. " Ça ne sert à rien d'attendre que des crimes soient commis pour condamner les auteurs après ", a-t-il ajouté.

Après la cérémonie d'ouverture, la Cour composée de 9 membres, a planché sur 2 affaires d'homicides volontaires. Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la première session des assises de la Cour d'Appel de Lomé constituent un pari pour les magistrats togolais qui, depuis la rentrée dernière, se sont montrés plus diligents dans le souci de juger les détenus dans un délai raisonnable conformément au pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Dao Espoir (Stagiaire)

Début de la saison pluvieuse / Malgré la construction d'ouvrages d'assainissement : La menace d'inondations n'est pas totalement écartée

Nous sommes de plein pied dans la saison des pluies et les Loméens vaquent à leurs occupations sans crainte. Même si la menace des inondations n'est pas totalement écartée, il faut noter que contrairement aux précédentes années, certains quartiers de la capitale étaient difficiles d'accès en cette même période des pluies. La principale raison de cette nette amélioration est la construction par l'Etat de certains ouvrages d'assainissement et de drainage des eaux de ruissellement. Mais reste à renforcer ces ouvrages qui méritent une attention particulière.

Les saisons des pluies étaient un véritable calvaire pour les populations de Lomé, surtout celles de la banlieue sud-est et des quartiers comme Gbadago, Djidjolé, Adidoadin, Agoè. Contrairement à ce qui prévalait les années précédentes, les pluies n'inquiètent plus tellement les habitants de ces quartiers qui continuent d'occuper leurs maisons.

Ceci a été rendu possible grâce aux efforts du gouvernement dans le cadre du Plan d'assainissement de la capitale, qui



La délégation ministérielle sur le terrain à Bè-Kpota

a eu le mérite de construire, au bénéfice des populations, des ouvrages d'assainissement et de drainage des eaux pluviales de la capitale et de ses environs.

Dans sa volonté de mettre les populations à l'abri des inondations répétitives, le gouvernement, par l'entremise du Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques (PURISE), a entrepris depuis plus d'un an la construction des ouvrages d'assainissement et de drainage des eaux pluviales dans la ville de Lomé et de ses environs.

Une délégation ministérielle composée des ministres Fiatuwo Kwadjo Sessenou de

l'Urbanisme et de l'Habitat et Bissoune Nabagou de l'Equipement rural, accompagnés de leurs techniciens, avait sillonné, en avril dernier, certains points stratégiques de la capitale, pour visiter ces ouvrages et se rendre compte de leur bon fonctionnement avant le début de la saison des pluies.

Aujourd'hui, bien que les habitants de la plupart des quartiers à risques aient les pieds secs après les pluies, il convient de souligner que les menaces d'inondations ne sont pas pour autant totalement écartées dans la mesure où par endroit, les précipitations ont atteint un certain seuil. Même si pour le

moment on n'a pas frôlé la catastrophe, le pire est à craindre si les précipitations s'étendent sur plusieurs jours et dépassent donc les seuils prévisibles. D'ailleurs, cela a été le cas dans certains

quartiers de Lomé, tels Cacavéli, Agè, Kanyikopé, d'Akodésséwa, Baguida, Kagomé et Bè Kpota qui demeurent exposés aux inondations.

En prévisions de ces risques potentiels et face à la résurgence des inondations, le gouvernement a entrepris une série d'opérations et des travaux urgents à effectuer pour venir à bout de ce phénomène. Il prévoit de rendre opérationnels les ouvrages déjà construits, d'assurer un suivi minutieux de ceux en construction avec des dispositifs de secours appropriés.

De même, la mise en œuvre de la deuxième partie du Projet

d'Aménagement Urbain du Togo (PAUT2) qui va concerner prioritairement ces quartiers à risques potentiels, viendra à point nommé juguler ce phénomène récurrent que sont les inondations. Il est prévu dans le cadre de ce projet la construction d'un nouveau lac qui va accueillir les eaux de ces quartiers, grâce à plus de 60 km de caniveaux, pour un investissement de plus de 30 milliards de nos francs.

La limitation des inondations, en particulier dans le secteur Est de l'axe lagunaire de la capitale, représente un enjeu majeur d'aménagement, compte tenu de sa proximité avec la zone portuaire, réputée être le poumon de l'économie togolaise. De même, l'urbanisation rapide des agglomérations, la stagnation des eaux pluviales, les inondations et l'absence de traitement approprié des eaux usées à Lomé constituent un problème capital pour la population. Les conditions d'hygiène prennent un sérieux coup, et il s'en suit un problème de santé publique, avec au premier plan des maladies d'origine hydrique ou transmises par les moustiques.

JPB

Adoption du nouveau code des douanes

Quel avantage tirer de l'application de ce document juridique ?

Suite de la page 5

des Douanes (OMD) à procéder à une révision et à une actualisation de la Convention de Kyoto, afin de la rendre conforme aux exigences actuelles qu'imposent les échanges internationaux.

Le Conseil de l'OMD a ainsi adopté le 26 juin 1999 la Convention de Kyoto révisée ainsi que son Protocole d'amendement.

Éléments nouveaux de la convention de Kyoto révisée

Les principes énoncés dans la Convention de Kyoto révisée visent à promouvoir la facilitation des échanges, tout en permettant à la douane de poursuivre les activités prescrites par la loi. Parmi les nouveaux principes régissant la Convention de Kyoto révisée, on peut citer principalement l'engagement de la douane à utiliser au maximum les systèmes informatisés, à appliquer les techniques de gestion des risques, à utiliser les renseignements disponibles avant l'arrivée des marchandises afin d'appliquer des programmes de sélectivité, à prévoir des interventions coordonnées avec d'autres institutions, à rendre facilement accessibles les renseignements concernant les conditions, législations, règles et règlements et à instaurer une concertation avec les milieux commerciaux.

La Convention de Kyoto révisée prévoit un ensemble complet

de règles harmonisées, de régimes douaniers simples et transparents ainsi que des contrôles douaniers efficaces. Elle répond donc au commerce international en assurant un équilibre entre, d'une part, les contrôles douaniers et le recouvrement des droits et taxes, et d'autre part, la facilitation des échanges.

La Convention de Kyoto révisée renferme également de nouvelles règles contraignantes concernant son application que toutes les Parties contractantes doivent accepter sans réserve. Un Comité de gestion est également mis en place pour s'assurer de sa mise à jour.

Avantages liés à la convention de Kyoto révisée

*Avantages liés à l'adhésion

De l'avis général, l'adhésion à la CKR présente des avantages considérables. Une adhésion réussie à la CKR permettra à notre économie d'en tirer des bénéfices tels que :

- l'effet d'annonce que créera l'annonce que le Togo applique désormais des régimes douaniers modernes et efficaces conformes aux normes internationales et garantit la facilitation du commerce légitime sans toutefois porter préjudice aux contrôles douaniers ;

- la possibilité pour le Togo de participer à l'élaboration des normes futures car selon l'article 6 de la CKR portant création du Comité de Gestion, sont memb-

res de ce comité, les parties contractantes. Les parties non contractantes peuvent assister aux réunions du comité de gestion en tant qu'observateurs ;

- l'implication du Togo dans les négociations commerciales puisque les parties contractantes à la CKR jouent un rôle de premier plan dans la mise en application de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ;

- la possibilité pour notre pays de bénéficier davantage d'activités de renforcement des capacités liées à la CKR et proposées par l'OMD par d'autres organisations internationales et par des pays donateurs. En adhérant à la CKR, notre pays démontre non seulement sa capacité à mettre en œuvre des programmes gouvernementaux de réforme et de modernisation, mais aussi pourra attirer de nouveaux programmes de même type.

*Avantages liés à la mise en œuvre de la CKR

Elles sont de divers ordres et non exhaustifs. Il ya entre autres :

- la libération plus rapide des marchandises et la diminution des coûts pour les entreprises.

En effet, les dispositions de la CKR telles que les systèmes d'échange électronique de données (EDI), les systèmes douaniers de gestion du risque et des renseignements préalables, sont censées améliorer la durée nécessaire pour la mainlevée des marchandises. La mainlevée plus

rapide des marchandises bénéficie directement et indirectement aux Administrations douanières comme aux entreprises ;

- L'augmentation des recettes fiscales perçues par la Douane togolaise.

Il est démontré que certaines mesures spécifiques de la CKR peuvent renforcer la capacité des Administrations Douanières à améliorer la perception des recettes fiscales.

Ainsi, les recettes douanières peuvent augmenter en raison de l'élargissement de l'assiette de l'impôt (hausse des importations) découlant d'une mainlevée plus rapide des marchandises et d'une diminution des coûts commerciaux.

De plus, l'OCDE (2009) a laissé entendre que les mesures de facilitation des échanges pouvaient permettre de réduire l'importance du commerce informel.

L'on indique aussi que la technique douanière du contrôle a posteriori est de nature à augmenter les recettes douanières.

- La hausse des Investissements Directs Etrangers (IDE) et de la compétitivité économique.

En effet, de nombreuses dispositions de la CKR telles que les partenariats douane-entreprises, la transparence et les procédures de recours sont supposées permettre une amélioration des IDE et de la compétitivité économique.

D'après une enquête de la

Banque Mondiale (2003), le secteur privé considère que la mise en place de procédures efficaces et simplifiées aux frontières constitue l'un des facteurs importants pour déterminer les endroits où il convient d'investir.

D'autres avantages non économiques peuvent être énumérés notamment :

- la promotion de la sécurité ainsi que la protection de la société et de la santé des personnes grâce à la gestion des risques et à la coordination des actions de la douane avec celles des autres organismes présents à la frontière ;

- l'amélioration réelle de l'éthique et du professionnalisme des administrations douanières ;

- la mise en œuvre sérieuse de la CKR favorise les flux entrants et sortants de marchandises et de personnes en cas de catastrophes naturelles d'urgence ;

- enfin, la CKR sert de base pour la mise en œuvre d'autres outils et instruments de la douane tels que le cadre de norme SAFE visant à sécuriser la chaîne logistique internationale, le concept d'Opérateur Economique Agréé (OEA), le document sur la douane du 21ème siècle.

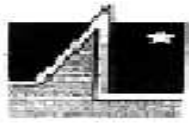
A ce jour, 92 pays ont adhéré à la CKR dont seulement six pays au sein de la zone OMD de l'Afrique Occidentale et Centrale.

Pierre Agbanda

REPUBLIQUE DU TOGO

Travail - Liberté - Patrie

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION



agetur - togo

Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo à Haute Intensité de Main d'Oeuvre

PROJET EDUCATION ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL AU TOTO (PERI)

COMPOSANTE 1 : ACCES ET RETENSION

VOLET : INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENT

FOURNITURE ET LIVRAISON SUR SITE DE MOBILIER AUX ECOLES NORMALES D'INSTITUTEURS (ENI) DE NIAMTOUGOU, SOTOUBOUA ET ADETA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°004/PERI/AGETUR-TOGO/2014

Lomé, le 16/05/2014

1. Le présent Avis d'appel d'offres national suit l'Avis Général de Passation des Marchés du projet paru dans le numéro wb1115 du 1er mars 2011 de "Development Business".

2. La République Togolaise a obtenu une subvention de la Banque Mondiale par les fonds catalytiques de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'Education Pour Tous (IMOA-EPT) pour le financement partiel du coût de la fourniture et de la livraison sur site de mobilier aux écoles normales d'instituteurs (ENI) du Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI) et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre des Marchés de fourniture de mobilier scolaire, objet du présent appel d'offres national.

3. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO), agissant au nom et pour le compte du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée, en vue de la réalisation de la commande répartie en trois (03) lots.

L'allotissement se présente comme suit :

Lot n°1 : Fourniture et livraison sur site de mobilier à l'ENI de Adéta

Lot n°2 : Fourniture et livraison sur site de mobilier à l'ENI de Sotouboua

Lot n°3 : Fourniture et livraison sur site de mobilier à l'ENI de Niamtougou

Pour chaque lot, la consistance des fournitures est indiquée dans le tableau ci-après :

N° DE PRIX	DESIGNATION	QUANTITE
100	Fourniture de bureau standard	9
200	Fourniture de bureau du Directeur plus retour	1
300	Fourniture de chaise du Directeur	4
400	Fourniture de chaise visiteur	14
500	Fourniture de fauteuil dossier haut du Directeur	9
600	Fourniture de fauteuil du Directeur	1
700	Fourniture de mini salon complet	1
800	Fourniture de table en bois teck pour ordinateur (modèle 1)	6
1100	Fourniture de chaise en bois teck pour professeur	86
1200	Fourniture de chaise semi métallique	480
1300	Fourniture de bancs semi métalliques bourrés pour Amphi	32
1400	Fourniture de table basse pour serveur et onduleur	2
1500	Fourniture d'armoire de rangement en bois teck	11
1600	Fourniture de rayonnage pour rangement des livres	22
1700	Fourniture de table semi métallique	270

Le délai de livraison des fournitures pour chaque lot est de six (6) semaines soit **un virgule cinq (1,5) mois**.

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un (1), deux (2) ou les trois (3) lots. Les marchés seront attribués par lot ou par groupe de lots suivant la combinaison la plus économique pour le Maître d'Ouvrage en prenant en compte tout rabais éventuel que pourrait proposer le soumissionnaire.

4. L'Appel d'offres national se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national (AON) spécifiées dans la publication de la Banque "Directives de passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA", et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements à la Direction Technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, au 1337 boulevard Jean PAUL II Lomé - Tél. : (+228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 - Fax : (+228) 22 26 46 53 et examiner le dossier d'appel d'offres à la même adresse à partir du **16/05/2014** aux heures ouvrables TU.

6. Les soumissions doivent être accompagnées des documents suivants :

Pour les entreprises nationales/communautaires

- carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;

- Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres

- Quitus fiscal/ des impôts datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;

- Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;

- Attestation de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;

- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises étrangères

- extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;

- Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois à la date limite de dépôt des offres ;

- Attestation de domiciliation bancaire au Togo ;

- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

NB : A l'exception du quitus fiscal et de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées.

7. Les spécifications de qualification comprennent :

- ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché au cours des deux (2) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt de soumission des offres, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés en défaveur du soumissionnaire. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du candidat ont été épuisés ;

- avoir réalisé une moyenne de chiffres d'affaires (en marchés de fourniture de mobilier) au cours des trois (03) dernières années supérieure ou égale à **une (01) fois le montant de son offre dans le domaine de la menuiserie métallique et/ou de la menuiserie bois ;**

- avoir réalisé à titre d'entrepreneur principal au moins deux (2) marchés dans le domaine de la menuiserie métallique et/ou de la menuiserie bois au cours des cinq (5) dernières années qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminé, pour l'essentiel ;

- la justification de facilités de crédit bancaire ou d'avoir liquide couvrant un montant minimum de 50% le montant hors taxes de son offre pour chaque lot;

- la mise à disposition des ateliers de fabrication des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution de la commande.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationales **ne s'appliquera pas**.

8. Le Dossier d'appel d'offres national complet en français peut être acheté et retiré par les soumissionnaires intéressés à l'adresse indiquée **au point 5** ci-dessus, contre paiement d'un montant non remboursable de **cent mille (100 000) Francs CFA**. Le paiement sera effectué en espèces à l'adresse ci-dessus, contre remise d'un reçu, ou par virement sur le compte intitulé "AGETUR Fonctionnement N°701 012 140 033 56 02" ouvert à ECOBANK Lomé.

9. Les soumissions devront être accompagnées du reçu d'achat du Dossier d'Appel d'Offres National délivré par l'AGETUR-TOGO et déposées au secrétariat de la direction technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, **le lundi 16 juin 2014 à 09 heures TU** au plus tard. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement le même jour, dans la salle de conférence de l'AGETUR-TOGO, **le lundi 16 juin 2014 à partir de 09 Heures 30 mn TU**, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

10. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission dont le montant (en francs CFA) est fixé à **deux millions cinq cent mille (2 500 000)** pour chaque lot.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une durée de cent vingt (120) jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

11. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'AGETUR-TOGO, **1337, boulevard Jean Paul II**

Tél. : (228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84

Fax: (228) 22 26 46 53

Email: ageturtogo@yahoo.fr

LOME - TOGO

La Direction Générale